

Demande d'agrément pour le crédit d'impôt recherche – Structure adossée

[Accéder au Formulaire](#)

Cette procédure concerne les structures adossées qui déposent un dossier de demande d'agrément au titre du CIR-recherche.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)